



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire

Question écrite n° 31832

## Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de renforcer la présence d'infirmières dans les deux collèges de Draveil. En effet ceux-ci totalisent 1 250 élèves et ne disposent chacun que d'une infirmière à temps partiel (40 %). Ce chiffre est tout à fait insuffisant compte tenu du travail de prévention, de dépistage et de soins nécessaire dans ce type d'établissement. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour que ces deux établissements soient dotés chacun d'une infirmière à plein temps.

## Texte de la réponse

Lors de la rentrée scolaire 1998, l'académie de Versailles, dont les effectifs d'élèves représentent 8,9 % des effectifs globaux, a bénéficié de 56 emplois d'infirmières, soit 18,6 % des moyens nouveaux créés en loi de finances 1998, et 26 emplois supplémentaires lui sont attribués au titre du présent exercice. Conformément aux règles de déconcentration, la ventilation de ces moyens au sein de l'académie, ainsi que la définition des secteurs d'intervention des personnels infirmiers, relèvent de la compétence du recteur. Ce dernier se tient à la disposition de l'intervenant pour lui donner toutes les informations souhaitées sur le volume de la dotation attribuée aux deux collèges de Draveil.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Tron](#)

**Circonscription :** Essonne (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31832

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 1999, page 3739

**Réponse publiée le :** 23 août 1999, page 5053